NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Le feu à la filature Delesalle

A LA MADELEINE

Mercredi après-midi, vers cinq heures et demie, un incendie s'est déclaré à la filature Delesalle, rue Pasteur, à La Madeleine ; c'est grâce à la promptitude des secours que l'on a pu éviter un désastre.

Des étincelle ayant jailli à une cardeuse, à la suite du frottement de deux derbs de cardé, les poussières aspirées par le ventilateur s'enflammèrent et le feu se propagea par les tuyaux de ventilation jusque dans la chambre de détente, de 80 mètres sur 30 mètres, installée dans les caves, et gagna également le séparateur mécanique de poussières, aménagé 80 mètres plus loin.

Les bouches d'eau du service d'incendie de l'usine fonctionnèrent aussitôt ; les pompiers de La Madeleine, sous les ordres du capitaine Pouchain, se mirent à l'œuvre, bientôt aidés par la pompe à vapeur de Lille qui monda les caves.

A six heures et demie tout danger était écarté, il était grand temps, car si la feu avait gagné la grande cheminée tout était détruit.

Les dégâts sont insignifiants.

Sur les lieux s'étaient rendus quelques adjoints et conseillers municipaux de Lille ; M. Lemoine, directeur des Travaux, et M. Assoignon, secrétaire général de la mairie de Lille.

La fugue en automobile de Lannoy

Mlle Delmatie a envoyé à son père une lettre dans laquelle elle exprimait son repentir et implorait son pardon.

Après avoir prévenu les autorités, M. Delmatie est allé la chercher à Paris.

Tout est bien...

Broyé par un train à Lourches

Pierre Mériaux, 25 ans, journalier, sans domicile fixe, s'ayant pas assez d'argent pour payer son voyage, avait escaladé la clôture de la gare. Il traversait les voies lorsqu'il fut tamponné et broyé par un train.

Le drame de Marly

ETAT DE LA BLESSÉE. — INDIFFERENCE DU PRISONNIER

Les trois blessures que Mme Thirion a reçues près de la tempe droite, dans la région du nez et à la joue qui a été transpercée, ne mettent pas fort heureusement ses jours en danger. Les projectiles qui se sont logés dans les chairs ou aplatis sur les os n'ont troublé aucun organe essentiel. Il est néanmoins qu'à en opérer l'extraction. Cependant, par mesure de précaution, M. le docteur Gugeiot a fait à la blessée des injections de sérum antitétanique.

Quant à Mariage, depuis son premier interrogatoire, il ne s'est pas départi une seule fois de sa calme indifférence.

Vers dix heures du matin, il s'est de fort bonne grâce laissé photographier.

A deux heures, deux gendarmes sont venus le chercher pour le conduire à l'instruction.

Et c'est sans la moindre émotion qu'il s'est rendu au Palais de Justice, où cache-nez étiquette rejeté sur les épaules. Une certaine nombre personnes qui stationnaient sur la place d'Armes ont assisté à son départ du poste de police pour la rue Capron, mais aucune manifestation ne s'est produite. La foule était plutôt sympathique à ce garçon à l'aspect doux et paisible ; même elle a murmuré contre les gendarmes « sans pitié » qui ont refusé de monter avec leur prisonnier dans la voiture de place qui avait été envoyée à Mariage pour lui éviter d'être en contact avec la population pendant l'étape du poste de police à la prison, avec escale au Palais de Justice. Voiture commandée, selon les uns, par la mère de Mariage qui demeure avec deux filles rue Delsaux, 45, à Valenciennes, et qui a deux autres garçons dont l'un est soldat ; voiture, selon les autres, envoyée par l'entourage de Mme Thirion. Peu importe, d'ailleurs, puisqu'elle n'a pas été utilisée.

On a dit que Mariage, sitôt après avoir tiré sur Mme Thirion, avait tenté de se suicider. Le fait n'a pas été établi.

Après avoir subi l'interrogatoire d'identité par M. Gobert, juge d'instruction, Mariage Edouard n. été écroué à la maison d'arrêt vers trois heures.

LA BRIGADE MOBILE OPÈRE

Les voleurs de nickel

ILS EN DÉROBAIENT POUR 25.000 FR. — ON ARRÊTE LES MALFAITEURS A LOOS

Récemment le directeur d'une usine des environs de Malines constatait qu'une certaine quantité de nickel, dont la valeur s'élevait à plus de 25.000 fr., avait disparu.

Ayant aussitôt déposé une plainte, la police de son pays s'empressa de rechercher les coupables, mais ceux-ci s'étaient empressés de se réfugier en France.

Le juge d'instruction de Malines prévint alors l'autorité française qui, à son tour, chargea la brigade mobile d'opérer des recherches.

L'inspecteur Bouche fut lancé sur les traces des voleurs ; les individus furent signalés à Frelinghien, à Péronchies, à Quesnoy-sur-Deûle, mais c'est en vain qu'on essaya de les découvrir. Un télégramme que l'on des voleurs envoya en Belgique devait les perdre.

Ayant su que les voleurs étaient venus à Lille, dans le quartier de Wazemmes, et s'étaient dirigés vers Loos, où ils devaient travailler à l'usine à gaz, l'inspecteur Bouche se rendit dans cette localité, en compagnie de ses collègues Sollacal, Nick et Marvoux. C'est sans difficulté qu'ils réussirent à les appréhender.

Ces malfaiteurs ont été amenés à la Brigade mobile, puis conduits à la maison d'arrêt, en attendant leur transfert en Belgique. Les voleurs sont les frères Joseph, Henri et Pierre de Decker, âgés respectivement de 30, 31 et 29 ans, et Joseph Deleet, tous quatre originaires de Duffel.

Une importante arrestation

L'INDIVIDU ARRÊTÉ AURAIT COMMIS UN ASSASSINAT A BRUAY

Dans la nuit du 6 au 7 février 1909, un assassinat était commis dans une rue de Bruay. Rentrant chez lui, un maître-maçon, M. Léon Baudjon, avait été assailli et lâchement frappé de plusieurs coups de couteau. Le malheureux ne tarda pas à succomber à ses blessures. Quelques jours plus tard le nommé Aimable Deberi était arrêté comme auteur de ce crime, mais faute de preuves, il fut relâché.

La Brigade mobile ayant recueilli depuis quelques jours des renseignements qui permettent de conclure à la culpabilité de ce même individu, des inspecteurs l'ont arrêté dans la journée d'hier.

La fermeture de la chasse

La clôture générale de la chasse a été fixée au 28 janvier 1912, dans les départements des Ardennes, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais. La même date s'applique à un certain nombre de départements. Un petit nombre d'autres fermeront, soit le 31 janvier 1912, soit le 1er janvier, soit le 15 janvier.

Le transport et la vente du gibier tué avant la fermeture de la chasse seront tolérés jusqu'au lendemain de la date de la clôture. Cette tolérance s'étendra au gibier provenant de l'étranger, à condition qu'il soit parvenu à destination avant l'expiration de ce délai de trente-six heures.

Les espèces de gibier indigènes importées de l'étranger, à destination des départements où la chasse n'est pas close, pourront traverser, sous plomb de douane, les départements où la clôture aura été prononcée.

LES INONDATIONS

Dans le Nord

La situation n'aurait rien d'alarmant

D'après les renseignements provenant du service de la navigation, la situation actuelle n'a rien d'alarmant, si quelque les rivières coulent à pleins bords, les télégrammes annoncent plutôt une tendance à la baisse.

Sur la Sambre le maximum a été observé ainsi que sur l'Helpe majeure et l'Helpe mineure ; mais sur la Lys, on annonce une légère baisse. Mardi, la même constatation avait été faite sur les rivières et les nombreux cours d'eau qui s'alimentent la région flamande. Mais la fête des riverains fut de courte durée, car dans la soirée, la pluie s'étant mise à tomber sans relâche, les cours d'eau grossirent à nouveau, et la plupart des chemins furent, comme il y a deux jours, impraticables.

Cependant, à Merville, on constatait mercredi une nouvelle baisse de 16 centimètres, mais par suite de l'abondante pluie tombée dans la nuit, dans les environs d'Aire-sur-la-Lys, on prévoyait une nouvelle hausse.

A La Gorgue-Estaires, la Lys a envahi le chemin de halage et les prairies voisines. Néanmoins, les habitants n'ont pour le moment aucune crainte à redouter.

Le service des Ponts et Chaussées opère chaque jour de puissants tirages à la mer.

LILLE

Deux trains de marchandises se heurtent à la porte d'Arras

Trois wagons en miettes

Hier après-midi, à quatre heures et demie, un train de marchandises se dirigeant vers Lens, effectuait des manœuvres près de la gare de la porte d'Arras. Un autre train suivant la même direction arriva derrière et le mécanicien n'aperçut pas les signaux d'arrêt absolu. Le choc fut terrible.

Heureusement, le garde-frein du train tamponné put sauter à temps de son poste ; il l'échappa belle, car les trois derniers wagons du premier train ont été réduits en miettes. La locomotive du second train n'a subi que d'insignifiants dommages.

Au Palais

Un non-lieu

M. Houeix, juge d'instruction, vient de rendre un non-lieu en faveur de Léon Dolain, employé à la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing. Il avait été soupçonné d'indélicatesses.

Un ouvrier agricole indélicat

Le 12 janvier, le Tribunal eura à juger Jean Beudry, 18 ans, ouvrier agricole à Templeuve.

Employé chez les époux Laudron, cultivateurs, il est parti en emportant une somme de trois cents francs et une montre en or. On ne sait depuis ce jour ce qu'il est devenu.

Scène tragique à Lys-lez-Lannoy

A l'audience du 30 décembre, comparaîtra Pierre Vandenberghe, 31 ans, tailleur d'habits à Lys-lez-Lannoy qui, il y a un mois environ, frappa à coups de couteau au bras gauche et au ventre, Eugène Delespeut, 30 ans, marchand de charbons.

LE JOUR DE L'AN

A l'occasion des fêtes du jour de l'an, Monsieur le Général commandant le 1er corps d'armée ne recevra aucune visite le 1er janvier et n'enverra aucune carte. Il prie également MM. les Officiers de ne pas lui en envoyer.

DES FAITS ET PAS DES THÉORIES

Un vieux savant avait l'habitude de dire qu'il existe trois sortes de gens ; les gens qui prétendent que cela doit être ainsi, ceux qui soutiennent le contraire et ceux à qui il est absolument indifférent que ce soit ainsi ou autrement. Cette boutade pourrait s'appliquer aussi bien à ceux qui placent la rhumatisme dans le sang qu'à ceux qui prétendent le contraire et aux indifférents et c'est vraiment perdre son temps inutilement que de discuter sur la source de ce mal. Qu'il provienne d'un vice du sang ou de toute autre cause, il n'en fait pas moins souffrir et le malheureux qui en est affecté ne moqua bien de la généalogie de sa crise. Il ne demande qu'une seule chose, c'est d'en être vivement soulagé et d'en guérir le mieux possible. Eh bien, le moyen le plus sûr et le plus rapide pour venir à bout d'un rhumatisme, c'est de frictionner les régions enflammées et douloureuses avec du Baume Oméga. On mettra d'abord la peau avec de l'eau chaude, afin de débarrasser les pores de toute impureté ou poussière, ensuite on frictionne doucement avec du Baume Oméga qui, grâce à son pouvoir pénétrant, va droit au mal dont il calme et supprime la douleur très rapidement. Ce merveilleux liniment soulage et guérit n'importe quel rhumatisme, même celui qui a pour cause un prétendu vice du sang. Les escapades ne peuvent rien contre l'indéniable certitude des guérisons accomplies et spontanément certifiées ; d'ailleurs, pour voir disparaître leur doute, ils n'auront qu'à employer le Baume Oméga contre la lumbago, névralgies, sciatiques, maux de gorge, bronchite, chaude et froide, etc. Flacon 50 c. 4932

DANS LA POLICE

Sont nommés dans le service de la police à partir du 1er février 1912 :

Secrétaire de 2e classe : M. H. Toussaert, sergent de ville de 2e classe, élève secrétaire.

Sous-brigadier de 2e classe : Théophile Deneudin, sergent de ville de 1re classe.

Sergents de ville de 1re classe : MM. J.-B. Ferrières, Léon Carlier, Théophile Blas, sergents de ville de 2e classe.

Sergents de ville de 2e classe : MM. Isidore Ducouraux, Jean Goliet, Mercé, Myrtel, Lorieux Emile, Fauvergue, Léon Capelle, Ferdinand Delecluse, sergents de ville de 3e classe.

Sergents de ville de 3e classe : MM. Charles Hasbrouck, Jules Flament, Léon Verneck, Henri Egot, Romain Laheyne, François Descamps, Oscar Fourmentraux, Abel Leroy, Henri Pattin, Julien Minet, de 4e classe.

Sergents de ville de 4e classe : MM. Raphaël Camerlynck, Henri Thieffry, Louis Lesaffre, Eugène Brisine, Eugène Lemoine, Clément Rémy, Paul Gakière, Adolphe Lemaine, Léon Legiereq, agents auxiliaires.

Elèves secrétaires. — Les agents Knecht et Duber sont nommés aides-secrétaires.

SAVON PRINCESSE MAKOKO

Parfum puissant et tenace

Le pain : 0 f. 50. Victor VAISSIER

VICTIME DE SON IMPRUDENCE

Mercredi après-midi, vers trois heures, la petite marchande damandes, Pauline Jacquet, 8 ans, dont les parents habitent rue de Juliers, 65, était montée sur un camion passant rue Inkermann. Le véhicule heurta un pylone en face du théâtre et la secousse qui en produisit renversa la fillette qui tomba à terre. Une roue de camion lui passa sur le pied droit. Elle fut relevée et transportée à la pharmacie Pollet où elle reçut les soins du docteur Dupois qui la fit admettre à l'hôpital Saint-Sauveur. L'imprudente a d'assez graves contusions et une luxation de la cheville.

Pour se guérir et se préserver des rhumes, toux, bronchites, catarrhes, grippe, enrouements, asthme, phtisie, tuberculose, il suffit de prendre à chaque repas deux Gouttes Livoniennes de Troublé-Perrel, qui régénèrent en même temps l'antiseptie des voies respiratoires et digestives, bronches, poumons, estomac, intestins, reins, vessie, etc., par le goudron, la créosote et le baume de tolu, qui composent ce médicament si renommé.

Par-ci par-là

Pour trois couteaux

Eugène Fontaine, 44 ans, mineur à Wervicq-sud, se promenait hier, vers cinq heures, dans un magasin de la rue Nationale, s'est permis d'enlever trois couteaux valant 0 fr. 60. Il a été arrêté et déféré au Parquet.

Pour se réchauffer

Mercredi matin, des malfaiteurs ont dérobé mille kilos de charbon sur une charrette en stationnement quai du Wault et appartenant à M. Ghesquière, négociant.

Va, chemineau, chemine..., vers la prison

Au cours de la nuit dernière, le garde Ferrières faisant une ronde dans les champs du faubourg du Sud avec son chien, fut avisé par les aboiements de son compagnon, de la présence d'un homme près d'une meule. C'était un vagabond nommé Gustave Debruyne, 51 ans, qui essaya de simuler la folie. Conduit au poste du 6e arrondissement, il fut trouvé porteur d'une paire de ciseaux et de deux pinces ; on découvrit aussi qu'il était sous le coup d'un arrêté d'expulsion. Il a été déféré au Parquet.

Les mâchoires dangereuses

En allant assister à un convoi à Saint-Martin d'Esquermes, Mme veuve Poutesu, 71 ans, rue d'Isly, 27, glissa sur les marches de l'église et se fit de graves contusions sur tout le corps ; elle reçut les soins du docteur Pierret et des pompiers la ramenèrent à son domicile.

NOUVEL AN

Délicieux, exquis, les caraques, pralines et chocolats extra-fins **JOVENEAU**, Tournai. En vente à la Biscuiterie Franco-Belge 29, rue de la Grande-Chaussée. no.28d.4884

NINGLER VINT A LILLE ...

Le banquier parisien Ningler poursuivi dans l'affaire Carpentier dont nous avons parlé, aurait fait au moins une visite à Lille.

Mlle Pringand, l'amie de Ningler, ne serait pas en effet une inconnue dans notre ville, où elle aurait figuré dans un cirque. M. Niegler l'aurait accompagné chez nous.

Lire dernière page, Rabourdin «La Lilloise»

FERMETURE DES BAINS POPULAIRES

Selon l'usage, l'établissement des bains à prix réduits de la rue de Cysoing sera fermé à partir du 1er janvier 1912, en raison des divers travaux et réparations à effectuer.

Un nouvel avis fera connaître la date de réouverture de l'établissement qui sera fixée probablement vers la mi-janvier.

Bandages et Ceintures Ventrières perfectionnés

toutes tailles depuis 5 fr. 50, chez Mlles Assoignon, bandagistes - herboristes diplômées, 48, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille. Téléphone 26.35. 4520

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

Association Amicale Paul-Bert

Nous apprenons que cette Amicale organise pour le dimanche 14 janvier prochain, à l'Alcazar, un grand concert de bienfaisance, suivi de bal de nuit au profit des enfants nécessiteux de l'Ecole.

Elle s'est assuré le précieux concours d'artistes de valeur parmi lesquels nous relevons le nom de Mme Anny Guet, l'exquisteuse d'opérette des Théâtres, municipaux de Lille, et l'Union Dramatique Lilloise, directeur M. Lormel, qui interprétera une pièce de son répertoire.

Nul doute qu'avec de tels éléments, cette fête soit appelée à un brillant succès.

Amicale laïque Vauban Alf. de Musset

Cette Association organise comme tous les ans à pareille époque un grand concours de dés du jeu de lac au bénéfice des enfants pauvres des Ecoles laïques de son quartier.

A cet effet elle fait un pressant appel auprès des personnes généreuses afin d'obtenir un petit lot ou don pour mener à bien cette œuvre philanthropique, tout particulièrement aux personnes des quartiers Vauban et Canteleu.

A l'issue de la période du 25 décembre dernier, l'Amicale a renouvelé son conseil d'administration comme suit : Président, M. Pierre Foulos ; vice-président, M. Duriez ; secrétaire, M. E. Thouvignon ; trésorier, M. P. Devennisch ; secrétaire adjoint, M. P. Alvoet ; commissaires : MM. Delvallée, Deltombe, Rousseaux, Fremaux, Hallart, Descamps, Hofmann, Vermesch.

La Sainte-Cécile à la Musique des Cannes vers Sédentaires de Lille

La vieille et excellente musique de bienfaisance des Cannonniers Sédentaires de Lille, 18 rue Jean-Bart, dimanche dernier, la Sainte-Cécile.

A dix heures du matin, une Aubade fut donnée au domicile de son distingué chef, M. Charles Hiver.

A une heure et demie, un banquet de cent couverts réunissait tous les membres de la musique, dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel des Cannonniers, magnifiquement décorée pour la circonstance.

A la table d'honneur avaient pris place M. Rémy, conseiller municipal, représentant la municipalité lilloise ; Hallez, capitaine-major, représentant M. le Commandant Brotty, empêché par un deuil de famille ; le capitaine Delphinique, président de la Société de tir des cannonniers sédentaires ; Charles Hiver, chef de musique ; Arthur Carey, chef de la Fanfare des trompettes ; Delrue, Clément, Sibard, Willemin, Maillard et Charles, doyens de la musique, et Jules Lebeau, le dévoué secrétaire.

Pendant toute la durée du repas, très bien servi, la plus grande gaîté et la plus franche cordialité n'ont cessé de régner.

Au champagne, des discours très applaudis furent prononcés par MM. Rémy, Hallez et Hiver.

Puis vint le tour des chansons et monologues où d'excellents artistes et chanteurs, comme MM. Marichez, Hiver fils, Leclercq, Favier fils, Maurice, etc., se firent entendre et applaudir.

Société de Géographie

Aujourd'hui jeudi 28 décembre, à 8 heures et demie précises du soir, M. Georges Lecarpentier, lauréat du Collège de France, fera une conférence sur « Le Berceau de l'Indépendance Helvétique », (Projections).

Je ne fume que le NIL

MATRICE DE PATENTE

La matrice des contributions personnelles, mobilières et des patentes pour 1912 concernant la section de Lille 2e, percepteur, M. Alexmann, rue de Paris, 100 bis, est déposée à la Mairie (Bureau des Contributions) pendant dix jours à partir du mercredi 27 de ce mois.

ROUBAIX

EXPULSE ET VOLEUR

J.-Bla Carton, 48 ans, chiffonnier, sans domicile fixe, a été mis en état d'arrestation pour infraction à un arrêté d'expulsion et vol d'une charrette au préjudice de Mme François, boulevard de Beaurepaire, 21.

SOUS UN EBOULEMENT

M. Théophile Ellinck, 22 ans, demeurant au hameau de Carihem, à Lomme, travaillait pour le compte de M. Deplanques, entrepreneur de pavage, rue Sévigné, 23, à des travaux de terrassement en face de la gare du Pile. Soudain un tas de briques s'écoula dans la tranchée ensevelissant l'ouvrier. Dégagé avec une fracture du fémur gauche, M. Ellinck fut transporté à la Fraternité.

DANS LA POLICE

Mercredi soir, l'administration municipale a remis la médaille d'honneur d'ancienneté de service à deux agents de la police municipale : MM. Moquet, brigadier, et Mercelli, agent hors classe.

LES RENARDS A DEUX PATTES

Un jambon d'une valeur de 18 francs a été enlevé de l'étalage de M. Meurant Léonard, boucher, rue Bernard, 15, et M. Charles Flipo, boucher, rue de Mouscron, 54, a collectivité la disparition d'un morceau de veau de 2 kil. 500, valant 10 francs.

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

Conseil des Ministres

Paris, 27 décembre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce soir, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières. La séance a duré jusqu'à 10 heures. La majorité des membres du gouvernement de est réunie dans la journée.

M. de Selves, ministre des affaires étrangères, a entretenu ses collègues de la situation extérieure.

Le Conseil a examiné un certain nombre de questions qui se posent à l'occasion de la discussion de la loi de finances devant la Chambre, et a procédé à l'examen des affaires courantes.

CONSEIL SUPÉRIEUR

de la Défense nationale

Paris, 27 décembre.

Le Conseil supérieur de la défense nationale qui devait se réunir le 4 janvier, se réunira le mardi 9 janvier.

Le policier-cambrioleur

CONDAMNÉ

Paris, 27 décembre.

Après audition des derniers témoins, M. l'avocat général Mattei, qui occupait le siège du ministère public, a prononcé un long et énergique réquisitoire.

Me Henry Bigeard, Marcel Caen, Clément Charpentier, Lucien Leduc et Borquet ont plaidé alors pour les cinq accusés demandant les uns de l'indulgence, les autres l'acquittement.

Sur verdict du jury, atténué des circonstances atténuantes, la Cour d'assises a condamné Jacquin à 10 ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour ; Warré à sept ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour ; Henrich à cinq ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour ; Tramçoe à cinq ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour. La Cour a acquitté le nommé Taloir.

La crise cotonnière

EN ANGLETERRE

Le lock-out est commencé

Londres, 27 décembre.

Le lock-out dans l'industrie cotonnière du Lancashire a commencé ce soir. Des avis à cet effet ont été affichés dans toutes les usines.

Alors qu'on l'a annoncé 160 000 personnes vont être réduites au chômage. Le lock-out ne doit prendre fin qu'au moment du règlement du conflit qu'a provoqué l'emploi d'ouvriers n'appartenant pas aux Trade-Unions.

Pourtant l'on conserve bon espoir que les efforts que va tenter sir Georges Askwith, en vue d'une conciliation, seront couronnés de succès. Sir Askwith se rendra dans le courant de la semaine dans le Lancashire pour commencer sa mission médiatrice.

Commutation de peine

JULIEN, L'UN DES AUTEURS DU CRIME DE SPA, NE SERA PAS GUILLOTINÉ

Paris, 27 décembre.

Le Président de la République vient de commuer en travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée il y a quelque temps par la Cour d'assises de la Somme contre un nommé Julien, l'un des auteurs du crime de Spa.

La tête de roi volée

Vienne, 27 décembre.

On ne connaît toujours pas les malfaiteurs qui ont pénétré en plein jour au cimetière Saint-Marc dans le caveau du prince Alexandra Karageorgevitch, père du roi de Serbie, et ont emporté le crâne. Les bandits ont perdu le maxillaire de la tête princière.

On recherche parmi les Serbes réfugiés à Vienne, car on est certainement en face d'une affreuse vengeance politique.

Les bijoux que portait le corps du prince n'ont pas été volés. On accuse du sacrilège une société secrète.

Cette affaire cause une grande émotion.

L'affaire de mœurs de Montmartre

EN CORRECTIONNELLE

Paris, 27 décembre.

Aujourd'hui est venue devant le Tribunal correctionnel à Paris, l'affaire de mœurs qui a fait grand bruit à Paris et dans la quelle est impliqué M. Flachon, ancien directeur d'un journal parisien.

Dès l'ouverture de l'audience, le substitut, M. Regnault, demande au Tribunal de prononcer le huis-clos. Mais avant que les juges aient décidé, l'avocat de M. Flachon, Me Alexandre Varenne, se dresse à son banc. Il demande, au nom de son client, la plus large publicité des débats.

« Depuis cinq semaines, dit-il, son nom est livré en pâture à la malignité publique, aux passions et aux rancunes des partis. Arrêté avant d'avoir été entendu, maintenu en détention contre toute nécessité et contre toute justice, le voilà confondu sur ces bancs avec les professionnels du vice, avec ceux qui en vivent...

« Cependant nous voici devant vous, prêts à répondre de nos actes. Mais nous voulons faire l'opinion juge de notre bonne foi. Nous voulons lui montrer que Flachon n'a fait de tort à personne, qu'il n'a corrompu, ni débauché personne, qu'il s'est borné à accueillir chez lui des professionnelles de la débauche, faisant commerce de leur corps et tirant elles-mêmes leur prix ; qu'il n'a commis aucun délit en droit, et qu'en fait, il n'a à se reprocher que des écarts de conduite qui ne tombent pas sous le coup des lois pénales. »

Le Tribunal ne peut délibérer aussitôt sur le huis-clos. Plusieurs des défenseurs développent en effet au nom de certaines des prévenues des conclusions d'incompétence, et cela prend quelque temps. Finalement le Tribunal joint au fond ces incidents et prononce le huis-clos. Il est alors procédé à l'interrogatoire du premier des vingt et un inculpés.

Après interrogatoire des inculpés et l'audition d'un certain nombre de témoins, l'affaire est renvoyée à demain jeudi.

L'ATTENTAT contre le garçon de recettes

Une nouvelle piste

Paris, 27 décembre.

Sept jours ne sont écoulés depuis l'attentat dont fut victime M. Caby, le garçon de recette de la succursale de la rue Ordener, et on est toujours sans nouvelles des bandits.

Les pistes ne manquent pas, mais elles ont toutes un côté fantaisiste.

Le brigadier Fleury est arrivé aujourd'hui à Paris ; peut-être rapporte-t-il de ses nouvelles investigations des indications intéressantes.

Cependant il semble intéressant de signaler une piste qui fut indiquée hier soir au service de la Sûreté par un commissaire de police du quartier du centre : une femme connue dans le quartier, avait tenu des propos permettant de supposer qu'elle savait quelque chose sur cette trop mystérieuse affaire. Il se rendit aussitôt au quai des Orfèvres et là, demanda à parler à M. Hamard, Le chef de la Sûreté étant en conférence, pria M. Geubert de confier ses renseignements à un secrétaire.

Il est probable que ces indications présentaient un réel intérêt, car, hier matin, la jeune femme en question fut recherchée et priée de venir au commissariat du quartier du Mail.

A midi, M. Hamard venait lui-même interroger la femme en question, mais il fut impossible de savoir ce qui s'était passé.

L'auto abandonnée à Dieppe fut bien volée à Boulogne-sur-Seine

Paris, 27 décembre.

M. Gilbert, juge d'instruction, chargé d'informer dans l'affaire de l'attentat contre le garçon de recettes Caby, a entendu cette après-midi les témoignages de M. Normand, auquel il a été volé il y a quelques jours, avant le crime, l'automobile qui servit aux assassins, et du chauffeur de ce dernier.

Il s'agissait d'identifier la voiture. Il résulte des dépositions que c'est bien cette automobile, retrouvée à Dieppe, qui a été prise à M. Normand. En effet, dans le coffre, on a retrouvé des mouchoirs appartenant au chauffeur et formellement reconnus par ce dernier.

Une singulière affaire

Paris, 27 décembre.

Il y a quelque temps, un pasteur des environs d'Aix avait été déféré et envoyé en disgrâce à Tlemcen. Invoquant des raisons de santé, ce magistrat avait demandé son changement et avait prié un certain nombre de parlementaires d'intervenir en sa faveur auprès du ministre de la Justice.

Parmi les députés sollicités se trouvait M. Ceccaldi qui reconnut le bien-fondé de la demande et promit de l'appuyer.

Ce matin, le magistrat en question se rendit au domicile de M. Ceccaldi et remit au secrétaire de ce dernier une lettre à l'adresse du député de l'Aisne.

L'enveloppe contenait une lettre de sollicitation accompagné de dix billets de cent francs.

M. Ceccaldi a envoyé le tout au garde des sceaux, le priant de prendre toutes les sanctions nécessaires.

UN CONFLIT

entre la Fédération du Livre et des ouvriers imprimeurs parisiens

Paris, 27 décembre.

Le comité confédéral de la C. G. T. a tenu hier soir, une séance extraordinaire, pour délibérer sur le conflit qui, depuis trois mois, met aux prises le syndicat des imprimeurs et le comité central de la fédération du Livre et prononcer une sentence qui est sans appel.

Il y a environ deux ans et demi, les organisations de l'impression typographique : syndicat des correcteurs, fédération des presses typographiques, etc., avaient dû — pour se conformer aux décisions du congrès confédéral de Marseille qui faisaient une règle aux groupes de métier de s'affilier à une fédération d'industrie — se dissoudre et adhérer à la fédération du Livre. Mais cette fusion ne pouvait guère s'effectuer sans heurts. Les tendances « révolutionnaires » des nouveaux venus dans la « famille du Livre » étaient trop différentes de celles de la majorité des membres du comité central de la vieille et sage fédération dont le secrétaire général est, comme on sait, M. Keufer. Un conflit a surgi, en effet, dès qu'il s'est agi de désigner les représentants du syndicat de l'impression typographique au comité central du Livre.

Le syndicat avait désigné quatre candidats qui représentaient ses tendances « révolutionnaires ». Mais le comité central n'agréa pas ce choix, et il désigna lui-même quatre autres candidats de tendances plus modérées. Ceux-ci furent élus, non par le personnel de l'impression, mais par l'ensemble des membres de la Fédération du Livre.

Aussitôt le syndicat de l'impression protesta et contre la désignation de candidats par le comité central, et contre le mode d'élection de ces candidats. Il décida, en outre, de radier purement et simplement les quatre élus, qui avaient accepté d'être présentés contre sa volonté.

Mais la riposte ne se faisait pas attendre. Le comité central de la Fédération du Livre « suspendait » jusqu'au prochain Congrès fédéral de Nancy le syndicat de l'impression qui, de ce fait, n'était plus confédéré.

La 21e section du Livre (typographie parisienne), conduite par M. Sergent, entreprit alors une agitation de toutes les organisations parisiennes du Livre contre le « coup de force » du Comité central. Et, pendant des semaines, une polémique de pourparlers dans les journaux corporatifs entre les délégués des syndicats parisiens et les représentants du Comité central.

La C. G. T. jugea utile d'intervenir. Elle vient de rendre la sentence suivante :

« 1° La Fédération du Livre devra réintégrer le syndicat de l'impression typographique, lequel automatiquement devra réintégrer les quatre membres exclus par une décision de l'assemblée générale, pour avoir combattu leur propre syndicat.

« 2° La Fédération du Livre sera priée par le secrétaire confédéral de délivrer tout de suite les cartes et les timbres, avant le 1er janvier 1912, aux membres de l'impression typographique. »

A la Fédération du Livre on est déjà très satisfait de la décision du Comité confédéral.

Au « Journal Officiel »

Le « Journal Officiel » promulguera demain matin des lois autorisant la prorogation d'une surtaxe sur l'alcool aux octrois d'Arras (P.-de-C.), de Bourbourg-Ville, Cambrai, Douai et de Landrecies (Nord).

LILLE

Capture d'un fou évadé

Hier matin, Albert Régnier, âgé de 30 ans, s'évadait de l'asile d'aliénés de Lommelet. Il erra pendant toute la journée et toute la nuit dans les rues de la ville et mercredi matin il alla se réfugier salle des Pas-Perdus de la gare.

Des employés remarquèrent son allure désordonnée et lui demandèrent ce qu'il faisait là. Il répondit qu'il attendait l'heure de prendre le train pour Boulogne.

Le soir, vers 11 heures, il demanda un billet pour Saint-Martin-lez-Boulogne. Comme il n'y a pas de gare à cet endroit et que le malheureux n'avait du reste aucune somme pour payer son billet de parcours, des agents furent appelés et le conduisirent au commissariat de permanence. LA. Régnier déclara qu'il s'était évadé de l'asile d'aliénés où il a été ramené aussitôt.